

RAPPORT N° 03/4-92
au Conseil Municipal

OBJET

RENOUVELLEMENT DU RESEAU
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (programme 2002)

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX MATIERE SA

Un marché de travaux d'un montant de 646 510,27 euros TTC a été passé avec MATIERE SA pour l'exécution des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (programme 2002).

Lors de l'exécution de ce marché de travaux à prix unitaires qui ont concerné huit sites d'intervention, des modifications ont dû être apportées au projet, notamment pour des raisons :

- de positionnement du réseau en place ;
- du nombre exact des branchements à rétablir ;
- des conditions d'intervention sur les voies nationales.

Ces modifications qui ont porté principalement sur :

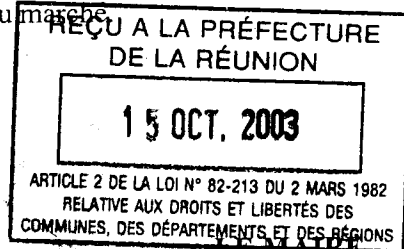
- les terrassements,
- les bordures de trottoirs,
- le nombre des branchements à reporter sur les nouvelles canalisations,
- la mise en place des vidanges et ventouses,
- la nature des réfections de chaussées et de trottoirs sous voie nationale,

ont engendré un coût supplémentaire de travaux de 17 056,48 euros TTC.

L'exécution de ces prestations non prévues s'étant avérée nécessaire à la réalisation du programme de travaux, je vous demande d'approuver le projet d'Avenant n° 1 au marché passé avec MATIERE SA, lequel consiste à augmenter de 17 056,48 euros TTC le montant initial du marché.

La dépense correspondante sera imputée au Budget Annexe de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-92
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (programme 2002)**

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX MATIERE SA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-92 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

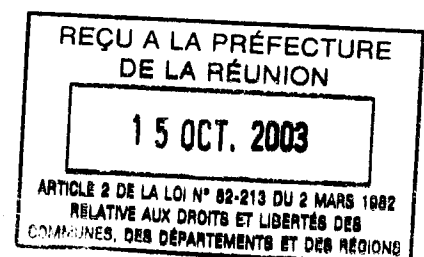
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec MATIERE SA pour l'exécution des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (programme 2002), portant le montant initial du coût des travaux de 646 510,27 euros à 663 566,75 euros TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



**RENOUVELLEMENT DE RESEAUX
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
- PROGRAMME 2002 -**

**AVENANT N° 1 au marché de travaux
du 20 novembre 2002**

entre d'une part,

la Commune de Saint-Denis, maître d'ouvrage, représentée par Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis,

et d'autre part,

le titulaire du marché : l'entreprise **MATIERE S.A.** représentée par M. Marcel MATIERE.

ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT ET JUSTIFICATIF

Le présent document a pour objet la régularisation par Avenant des plus et moins values dans l'exécution des prestations du marché de travaux à prix unitaires.

Les travaux à réaliser concernent huit sites d'interventions :

- lotissement AH-SDUNE
- lotissement MARIANNE
- front de mer/Jamaïque
- rues de l'Abattoir et Jacquemin
- Bd Lancastel/rue du Moulin à Vent
- Ruelle Tadar, Bd Lancastel
- Chemin du Colorado
- Rue Bagatelle

Pendant l'exécution des travaux, la prise en compte :

- du positionnement exact des réseaux en place ;
- du nombre exact de branchements d'eau à rétablir ;
- des conditions d'intervention sur la voirie nationale.

Conduit :

* à la réalisation de prestations du marché :

- en plus values principalement : terrassements, bordures de trottoir, branchements, ventouses, vidanges, gravillonnage tri-couche, travaux de nuit ;
- en moins values principalement : revêtement de chaussée en enrobés à chaud.

* à l'exécution de prestations non prévues initialement au marché : - mise en œuvre d'enrobés à froid et de béton auto-compactant pour intervention dans l'emprise de voies nationales.

ARTICLE 2 – ACTE D'ENGAGEMENT

2-1 – Prix

Le montant toutes taxes comprises des travaux fixé à l'article 2 « Prix » de l'acte d'engagement est porté de 646 510,27 € (six cent quarante six mille cinq cent dix euros et vingt sept centimes) à 669 004,77 € (six cent soixante neuf mille quatre euros et soixante dix sept centimes).

Le montant des travaux se décompose comme suit :

* montant initial HT du marché :	595 862,00 €
* montant des plus values :	66 884,64 €
* montant des moins values :	51 164,38 €
	<hr/>
* montant hors taxe marché après avenant n° 1 :	611 582,26 €
* TVA 8,5 %	51 984,49 €
	<hr/>
* montant TTC marché après avenant n° 1 :	663 566,75 €

Montant des travaux TVA inclus en lettres : **Six cent soixante trois mille cinq cent soixante six euros et soixante quinze centimes**

.../...

ARTICLE 3 – BORDEREAU DES PRIX

Le bordereau des prix est complété par les nouveaux prix :

N° des prix	Désignation	U	Prix HT
C8	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'enrobés bitumineux à froid sur grave 0/31,5 pour réfection provisoire de chaussée sur voie nationale, y compris transport, mise en place, réglage et compactage</p> <p>Le mètre cube</p>	m3	250,00
C9	<p><u>Fourniture et mise en œuvre de béton auto-compactant</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et mise en œuvre de béton auto-compactant pour remblai partie de tranchée et reprise de trottoir sur voie nationale</p> <p>Le mètre cube</p>	m3	400,00
C10	<p><u>Branchement PEHD 50/63</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait les fournitures et réalisation d'un branchement 50 sur canalisation fonte Ø 150 mm y compris collier et robinet de prise en charge et canalisation PEHD DM 63 mm</p> <p>Forfait</p>	FT	1 603,00
C11	<p><u>Plus value pour travaux de nuit sur site du front de mer</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait les prestations de travaux de nuit sur le site du front de mer – Jamaïque au droit de la rue Vallon Hoareau. Ce prix rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sujétions d'obtention des autorisations auprès des services de la DDE ; - l'établissement des plans de signalisation ainsi que des formalités d'approbation ; - la fourniture et la mise en place de la signalisation adaptée. - les sujétions dues à la réalisation de faibles quantités et à l'immobilisation du personnel et du matériel ; - la rétribution du personnel suivant la réglementation du travail <p>Forfait</p>	FT	5 700,00

ARTICLE 4 – DETAIL DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

4-1 – Etat des plus et moins values

N° PRIX	DESIGNATION	U	QTE	PU	Sommes partielles (HT)
A TERRASSEMENTS					
A1	Fouilles en tranchées	m3	(+) 631	19,80 €	(+) 12493,80
A2	Plus-value pour fouille en terrain rocheux	m3	(+) 42,5	9,10 €	(+) 386,75
A3	Plus-value pour fouille à la main	m3	(+) 388	12,20 €	(+) 4733,6
A4	Déblais de décaissement	m3	(+) 125	5,30 €	(+) 662,5
A5	Grave 0/31,5 mm	m3	(+) 513,34	21,30 €	(+) 10934,14
B ADDUCTION D'EAU POTABLE					
B1a	Canalisation PEHD 53/63 mm	ml	(+) 135	5,40 €	(+) 729
B1b	Canalisation PEHD 63/75 mm	ml	(-) 25	6,50 €	(-) 162,5
B2a	Canalisation fonte DN 100 mm	ml	(+) 405	26,70 €	(+) 10813,5
B2b	Canalisation fonte DN 150 mm	ml	(-) 131	32,80 €	(-) 4296,8
B3	Report de branchement particulier	U	(+) 35	150,00 €	(+) 5250
B4	Poteau à incendie	FT	-	2 180,00 €	-
B5	Ventouse DN 60 sous regard	FT	(+) 5	1 460,00 €	(+) 7300
B6	Vidange DN 60	FT	(+) 5	670,00 €	(+) 3350
C VOIRIE ET OUVRAGES DIVERS					
C1	Démolition et réfection de chaussée en enrobé	m2	(-) 6690,82	12,60 €	(-) 84304,33
C2	Réfection de chaussée en tri-couche	m2	(+) 125	4,30 €	(+) 537,5
C3	Réfection de chaussée en bicouche	m2	(-) 3894	3,35 €	(-) 13044,90
C4	Béton dosé à 350 kg/m3	m3	(+) 159	125,00 €	(+) 19875
C5	Bordure de trottoir	ml	(+) 210	32,00 €	(+) 6720
C6	Panneau d'information	FT	-	740,00 €	-
C7	Plus-value pour travaux de nuit	FT	(+) 1	5700,00 €	(+) 5700
C8*	Mise en œuvre enrobé à froid	m3	(+) 8	250,00 €	(+) 2000
C9*	Mise en œuvre béton auto-compactant	m3	(+) 57	400,00 €	(+) 22800
C10*	Branchement en PEHD 50/63 mm école architecte	FT	(+) 1	1 603,00 €	(+) 1603
MONTANT HORS TAXES :					(+) 15720,26

.../...

4-2 - Récapitulatif

Le montant des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

* montant HT des plus values :	66 884,64 €
* montant HT des moins values :	51 164,38 €
* montant HT des travaux supplémentaires :	<u>15 720,26 €</u>
* TVA 8,5 % :	1 336,22 €
* montant TTC des travaux supplémentaires :	<u>17 056,48 €</u>

ARTICLE 5 - CONCLUSION

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Saint-Denis, le

L'entreprise,

Le Maître d'Ouvrage,

